

Juillet 1943

3117/43
No 354

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
PUBLICATION MENSUELLE

Allocutions et Lettres de S. S. Pie XII

VII

d'octobre à décembre 1942

Principes et règles de la certitude morale
dans les procès

1^{er} octobre 1942

Consécration de l'Église et du genre humain
au Cœur immaculé de Marie

31 octobre 1942

Message de Noël

24 décembre 1942

Prix: 25 sous

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTRÉAL

Direction:

SECRÉTARIAT DE L'É.S.P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1943

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnements \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
15. *L'Encyclopédie « Rerum nosarum ».*
..... S. S. Léon XIII
- 18-19. — *Contre l'alcool* Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P. S. S.
30. *L'Utopie socialiste — I* XXX
33. *Les Ecoles maternelles.* R. P. Daly, C. S. S. R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres.*
..... R. P. Trudeau, O. P.
46. *A propos d'immunités.* R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.*
..... R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.*
..... Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif* .. Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.*
..... R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves.*
..... R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.*
..... R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.*
..... Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales.* .. E. S. P
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.*
..... Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale.* .. Antonio Perrault
- 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.*
..... R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale.*
..... Edouard Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.*
..... Mgr L.-A. Pâquet
97. *Syndicats patronaux.* .. Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* .. Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer* .. XXX
103. *Les Caisse Desjardins: œuvre sociale.*
..... Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.*
..... E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* .. E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.*
..... Mgr Eugène Lapointe
108. *La Gaspésie* .. J. W.
110. *La Société catholique de Protection.* .. E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.*
..... Olivier Carignan
112. *La Charbon au Canada* .. Paul Chartier, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre*
..... R. P. Alexandre Dugré, S. J.
115. *Les Trois Etapes de la question ouvrière.*
..... Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans es chantiers.*
..... R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile.* Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômege* .. Gfrard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.*
..... R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme* .. S. G. Mgr Lafêche
125. *L'Apprentissage* .. E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole.* .. Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques.*
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager* .. Abbé Arm. Beauregard
130. *Le Domaine rural canadien.*
..... Georges Bouchard
131. *Les Paysans de France.* .. Georges Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité*
..... R. P. Adélard Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre la tabac.*
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émanicipation économique.*
..... G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.*
..... XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.*
..... G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.*
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Education de la Justice.*
..... R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Règlementation.*
..... R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* .. Max Turmann
- 145-146. *Le Conseil national d'Education.*
..... C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois, Jeunes d'aujourd'hui.*
..... R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Eclaircissements canadiens-français.*
..... R. P. Adélard Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier.*
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé.* Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.*
..... Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne.*
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent*
..... R. P. Paul-Emile Farley, C. S. V.
- 159-160. *Les Allocations familiales.*
..... R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.*
..... Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.*
..... XXX
163. *La Réforme du calendrier.* J.-H. Richardson
164. *Les Pailles Industrielles féminines à la campagne*
..... Georges Bouchard

ALLOCUTIONS ET LETTRES

DE S. S. PIE XII

VII

d'octobre à décembre 1942

HN
31
E311
121354
1943

Principes et règles de la certitude morale dans les procès¹

*Discours aux membres du Tribunal de la S. Rote Romaine,
le 1^{er} octobre 1942*

A vous voir ainsi réunis autour de Nous pour l'inauguration de cette nouvelle année juridique de la S. Rote Romaine. Notre âme éprouve un grand espoir et un véritable réconfort. Cet espoir et ce réconfort Nous viennent, non seulement des paroles riches de sens et de sagesse que votre très digne Doyen a prononcées pour Nous faire connaître vos travaux et les nombreuses causes que vous avez traitées, mais plus encore des prières que vous avez adressées avec tant de ferveur au commencement de cette réunion d'hommage filial, dans le but d'obtenir les charismes de l'Esprit-Saint, envoyé par le Père² et par le Christ³ pour renouveler la face de la terre⁴. Oh! puisse la face de la terre se renouveler encore aujourd'hui sous l'action de cet esprit vivifiant dont l'action se faisait sentir sur les ténèbres primitives de l'abîme. Oh! puisse le monde de l'humanité, troublé par le choc désastreux des peuples et des nations, se renouveler en un printemps de justice et de paix! Mais, sans aucun doute, l'Esprit-Saint qui Nous renouvelle la joie de vous parler encore, renouvelle aussi votre vie et la vigueur de vos forces pour soutenir ces doctes fatigues qui sont votre lot dans la sauvegarde du droit et de la justice au milieu du peuple chrétien. En même temps, Notre parole veut raffermir, en les renouvelant pour ainsi dire, la dignité et l'autorité que Nos prédécesseurs ont voulu communiquer au Tribunal de la S. Rote Romaine.

1. Traduction de la *Revue eucharistique du Clergé*, Montréal, juin 1943.
2. *Jean*, XIV, 26.
3. *Jean*, XVI, 7.
4. *Ps.* CIII, 30.

L'Esprit du Christ, Rédempteur du genre humain, qui a élevé par son Évangile la foi et le culte au vrai Dieu à leur plus haute perfection, a également rétabli la règle morale tracée pour l'homme et pour l'union conjugale, en restituant au mariage son unité et son indissolubilité, qui forment en fait la matière la plus abondante de vos sentences judiciaires. Quant aux conditions exigées pour la validité des mariages, quant aux empêchements et aux effets du lien conjugal (sauf la compétence de l'État sur les effets purement civils), c'est l'Église qui en est la gardienne et la protectrice de par l'autorité qu'elle a reçue de son divin Fondateur et qu'on trouve de façon souveraine dans la personne du Souverain Pontife.

1. Dans les causes d'impuissance psychique ou corporelle à contracter mariage, de même que dans les causes qui ont trait à la déclaration de nullité du mariage ou encore, pour quelques cas spéciaux, à la dissolution du lien d'un mariage valide, Nous avons déjà rappelé, dans Notre discours de l'an dernier, comment on arrive à une certitude morale. Le sujet est d'une telle importance que Nous avons cru utile d'étudier et d'approfondir encore davantage cette notion, vu qu'aux termes du canon 1869 § 1, la certitude morale doit être acquise sur l'état de fait de la cause à définir avant que le juge puisse rendre la sentence. Mais cette certitude, fondée sur la constance des lois et des usages qui gouvernent la vie humaine, comporte des degrés divers.

Il y a d'abord la certitude absolue, qui exclut entièrement la possibilité même du doute sur la vérité du fait et sur la non-existence du contraire. Mais une telle certitude absolue n'est pas nécessaire pour prononcer une sentence. Dans bien des cas, il est impossible à l'homme d'y parvenir. Exiger une telle certitude serait imposer au juge et aux parties quelque chose d'irraisonnable, grever l'administration de la justice d'une façon intolérable et même fermer la voie à une grande quantité de causes.

A l'opposé de cette certitude suprême, le langage commun qualifie souvent de certaine une connaissance qui, à strictement parler, ne mérite pas un tel nom, mais qui doit plutôt porter le nom de probabilité plus ou moins grande, puisqu'elle n'exclut pas tout doute raisonnable et qu'elle laisse subsister une crainte fondée d'erreur. Cette probabilité, ou quasi-certitude, n'offre pas une base suffisante pour rendre une sentence judiciaire sur la vérité objective d'un fait.

En ce cas, où le manque de certitude sur le fait à juger empêche de prononcer un jugement positif sur le mérite de la cause, la loi, et en particulier les règles de la procédure fournissent au juge les normes qu'il faut suivre. Les *praesumptiones juris* et les *favores juris* ont alors une importance décisive. De ces règles du droit et de la procédure, le juge ne peut s'abstenir de tenir compte. Au contraire, quand il y a, non une quasi-certitude, mais une certitude véritable et réelle, l'application de ces règles deviendrait exagérée, erronée, et si le juge voulait y recourir, il interpréterait à faux la volonté du législateur. Contre la vérité et sa connaissance certaine, il n'y a pas de présomption ni de faveur du droit.

Entre la certitude et la quasi-certitude ou probabilité, apparaît, comme entre deux extrêmes, la certitude morale. C'est d'elle qu'il s'agit, pour l'ordinaire, dans les questions soumises à votre tribunal, et c'est d'elle principalement que Nous avons l'intention de vous entretenir. Sous son aspect positif, elle exclut tout doute fondé ou raisonnable, et, par là, elle se distingue essentiellement de la quasi-certitude mentionnée plus haut. Sous son aspect négatif, elle laisse subsister la possibilité absolue du contraire et, par là, elle se différencie de la certitude absolue. Cette certitude dont Nous parlons est nécessaire et suffisante pour prononcer une sentence, même si, dans un cas particulier, il était possible, par voie directe ou indirecte, de parvenir à une certitude absolue. C'est en effet le seul moyen d'arriver à l'administration régulière et ordonnée de la justice, sans retards inutiles et sans charges excessives, tant pour le tribunal que pour les parties.

2. Parfois la certitude morale n'est le fruit que d'une quantité d'indices et de preuves incapables séparément de fonder une vraie certitude, mais formant, par leur ensemble, un tout qui ne laisse plus aucun doute pour un homme de jugement sain. Il ne s'agit nullement alors du passage de la probabilité à la certitude par une simple somme de probabilités, ce qui serait la transition illégitime d'une espèce à une autre espèce essentiellement différente. Mais il faut reconnaître que la présence simultanée de tous ces indices particuliers et de ces preuves différentes a un fondement suffisant dans l'existence d'une source ou d'une base commune d'où ils dérivent : à savoir, la vérité objective, la réalité. La certitude découle donc, en ce cas, de la sage application d'un principe d'absolue sécurité et d'universelle valeur, le principe de la raison suffisante. Si

donc, en donnant les motifs d'une sentence, le juge affirme que les preuves apportées, considérées séparément, ne peuvent être données pour suffisantes, mais que ces mêmes preuves, mises ensemble, et comme embrassées d'un même coup d'œil, offrent les éléments nécessaires pour en arriver à un jugement sûr et définitif, il faut reconnaître qu'une telle argumentation est en principe juste et légitime.

3. De toutes façons, pareille certitude est considérée comme objective, c'est-à-dire basée sur des motifs objectifs; ce n'est pas une certitude purement subjective, fondée sur le sentiment ou sur l'opinion purement subjective de celui-ci ou de celui-là, quand ce n'est pas sur de la crédulité, de l'inconsidération ou de l'inexpérience personnelle. Une telle certitude morale, fondée objectivement, n'existe pas quand un jugement compétent, sérieux et sain, découvre, pour la thèse opposée, des motifs qui seraient d'une manière ou d'une autre dignes d'attention, car, alors, le contraire n'est plus simplement un possible absolu, mais il est probable, au moins en quelque manière.

Pour assurer l'objectivité de cette certitude, le droit a établi pour les procès des règles bien définies sur l'enquête et sur les preuves. D'autres règles, au contraire, sont indiquées comme insuffisantes¹. De plus, des offices spéciaux et des personnes sont constitués pour s'occuper, durant le procès, de tenir devant les yeux, d'affirmer ou de défendre certains droits et certains faits déterminés². Qu'est-ce que cela, sinon un juste formalisme juridique, s'attachant davantage tantôt au côté matériel, tantôt au côté formel du procès ou du cas juridique?

L'observance consciencieuse de ces règles est un devoir pour le juge. Mais, d'autre part, dans leur application, il ne doit pas oublier qu'elles ne sont pas des fins en elles-mêmes, mais bien des moyens pour atteindre la fin, c'est-à-dire pour procurer et assurer une certitude morale, objectivement fondée sur la réalité du fait. Il ne faut pas que ce qui, d'après la volonté du législateur, doit être une aide et une garantie dans la découverte de la vérité, devienne en fait un empêchement. Si l'observance du droit formel se changeait en une injustice ou en un manque d'équité, le recours au législateur resterait toujours possible.

1. Cf. *C. I. C.*, l. IV, p. I, tit. x, *De probationibus*, can. 1747-1836, comme aussi diverses dispositions particulières du droit criminel et matrimonial.

2. Cf. Can. 1585-1590.

4. D'après ces observations, vous voyez pourquoi, dans la procédure judiciaire moderne et dans la procédure ecclésiastique, ce n'est pas le principe du formalisme juridique que l'on place en première ligne, mais la maxime de la libre appréciation des preuves. Le juge doit — sans préjudice des prescriptions processuelles déjà mentionnées — décider, d'après sa science propre et sa conscience, si les preuves apportées et l'enquête conduite sont ou ne sont pas suffisantes¹, c'est-à-dire, capables de produire la certitude morale requise touchant la vérité et la réalité du cas à juger.

Sans doute, des conflits peuvent parfois surgir entre le « formalisme juridique » et la « libre appréciation des preuves », mais la plupart du temps ce ne sont que des conflits apparents et par conséquent, d'ordinaire, faciles à résoudre. Car, de même que la vérité objective est une, de même aussi la certitude morale objectivement déterminée ne peut être qu'une. Il n'est donc pas admissible qu'un juge déclare avoir, comme personne privée, à l'appui de ses actes judiciaires, la certitude morale sur la vérité du cas à juger, et puisse en même temps nier, en tant que juge, dans l'ordre processuel, la même certitude objective. Une telle opposition devrait plutôt l'induire à un examen ultérieur et plus attentif de la cause. Ces conflits proviennent souvent de ce que certains aspects de la question dont le plein relief et la pleine valeur n'apparaissent que si on les considère dans leur ensemble, n'ont pas été évalués sagement, ou encore de ce que les normes juridico-formelles ont été interprétées de façon inexacte, ou appliquées à l'encontre de la pensée ou des intentions du législateur. De toutes façons, la confiance dont les tribunaux doivent jouir auprès du peuple, exige que soient évités et que soient résolus de la meilleure façon possible de tels conflits entre l'opinion officielle des juges et le sentiment raisonnable du public, tout particulièrement du public cultivé.

5. Mais puisque la certitude morale admet, comme Nous l'avons dit, divers degrés, quel degré le juge peut-il ou doit-il exiger pour être en état de procéder à la proclamation de la sentence? Premièrement, il doit, dans tous les cas, s'assurer qu'il y ait, en réalité, une certitude morale objective, et donc que soit exclu tout doute raisonnable sur la vérité. Une fois ce point acquis, il doit s'en tenir à la règle qu'il n'a pas à cher-

1. Cf. Can. 1869, § 3.

cher un plus haut degré de certitude, excepté quand la loi, à cause de l'importance du cas proposé, le prescrit¹. La prudence, parfois, pourra bien conseiller au juge, même en l'absence d'une disposition expresse de la loi, de ne pas se contenter, pour certaines causes de plus grande importance, d'un degré infime de certitude. Toutefois, si, après sérieuse considération et mûr examen, on arrive à une sécurité qui réponde aux prescriptions légales et à l'importance du cas proposé, il ne faudra pas insister davantage, de façon à aggraver les charges des parties, pour essayer de trouver de nouvelles preuves et de parvenir à un degré encore plus élevé de certitude. L'exigence d'une plus grande certitude n'a pas sa raison d'être et doit être repoussée.

Par cet exposé de Notre pensée sur un point aussi délicat que celui de l'office du juge, Nous avons l'intention de saluer, de louer et de remercier en vous les membres sagaces de cet insigne Collège et Tribunal de la jurisprudence chrétienne. C'est un hommage à vous qui non seulement n'ignorez pas, mais qui mettez en pratique la parole de l'Angélique Docteur: *Unusquisque debet niti ad hoc quod de rebus iudicet, secundum quod sunt*². Car la vérité vaut ce que vaut l'entité et la réalité; d'où il suit que notre intelligence, qui prend la science dans les choses, y prend encore la règle et la mesure selon laquelle les choses sont ou ne sont point de telle sorte que la vérité est la loi de la justice³. Le monde a besoin de la vérité qui est justice, et de cette justice qui est vérité, parce que la justice, disait déjà le grand philosophe de Stagire, est *et in bello et in pace utilis*. Que l'éternel Soleil de justice illumine la terre et ceux qui la gouvernent; et que, pour la gloire de Dieu, de l'Église et du peuple chrétien, ce même Soleil guide tous vos pas dans la recherche de la réalité de ce qui est le vrai, et qu'ainsi se tranquillise, dans la certitude morale, le visage de la justice.

Dans ce but, avec un tel souhait, Nous invoquons sur vous tous et sur chacun de vous les plus lumineuses faveurs de la divine Sagesse, et Nous vous accordons, dans l'effusion de la plus paternelle affection, Notre Bénédiction apostolique.

1. Cf. Can. 1869, § 3, et Can. 1791, § 2.

2. *S. Th.*, IIa IIae, q. 60, a. 4, ad 2m.

3. Cf. *S. Th.*, I, q. 21, a. 2.

Consécration de l'Église et du genre humain au Cœur immaculé de Marie¹

Radio-message au Portugal, le 31 octobre 1942

VÉNÉRÉS FRÈRES ET TRÈS CHERS FILS,

« *Benedicite Deum coeli, et coram omnibus viventibus confitemini ei, quia fecit vobiscum misericordiam suam.* Bénissez le Dieu du ciel et rendez-lui gloire devant tout être qui a vie, parce qu'il a exercé envers vous sa miséricorde². »

Souvent, en cette année de grâce, vous êtes montés pieusement en pèlerinage vers la montagne sainte de Fatima, emportant avec vous les cœurs de tout le Portugal croyant pour déposer, en cette odorante oasis de foi et de piété, aux pieds de la Vierge, votre patronne, le tribut filial de votre plus pur amour, l'hommage de votre reconnaissance pour les immenses bienfaits qu'elle venait de vous accorder, et pour la prier avec confiance de daigner continuer sa protection sur votre Patrie, ici et par delà les mers, et de l'étendre à la grande désolation qui afflige l'univers.

Nous, qui, comme Père commun des fidèles, faisons Nôtres les tristesses et les joies de Nos fils, c'est avec toute la ferveur de Notre âme que Nous Nous unissons à vous pour louer et célébrer le Seigneur de qui descend tout bien, pour bénir et remercier Celle par les mains de laquelle la munificence divine se répand sur nous en torrents de grâces.

Et Nous le faisons d'autant plus volontiers que vous avez voulu, avec une délicatesse filiale, associer dans les mêmes solennités d'actions de grâces et de demandes le Jubilé de la Vierge de Fatima et le vingt-cinquième anniversaire de Notre Consécration Épiscopale: la Très Sainte Vierge et le Vicaire du Christ sur terre, deux dévotions si chères aux Portugais et toujours unies dans le cœur du très fidèle Portugal, depuis la première aube de sa vie nationale, depuis que les premières terres reconquises, noyau de la future nation, furent consacrées à la Mère de Dieu comme la *Terre de la Sainte Vierge*, et que le royaume à peine formé fut mis sous l'égide de saint Pierre.

1. *L'Osservatore Romano*, supplément au n° 262; traduction de l'École Sociale Populaire.

2. *Tob.*, XII, 6.

I. — RECONNAISSANCE

« Le premier et le plus grand devoir de l'homme est celui de la gratitude ¹. » « Rien n'est aussi agréable à Dieu que l'âme reconnaissante qui rend grâces pour les bienfaits reçus ². »

Et vous avez une grande dette envers la Vierge, Souveraine et Patronne de votre Patrie.

Dans une heure tragique de ténèbres et de désarroi, alors que le vaisseau de l'État portugais, égaré hors de la voie de ses plus glorieuses traditions, perdu dans l'orage antichrétien et antinational, semblait courir inévitablement au naufrage, inconscient des dangers présents, ignorant encore davantage les dangers à venir, — dont aucune prudence humaine du reste, si avisée fût-elle, ne pouvait alors mesurer la gravité, — le ciel qui voyait les uns et prévoyait les autres intervint miséricordieusement, et des ténèbres surgit la lumière, du chaos sortit l'ordre, la tempête se changea en calme, et le Portugal put trouver et renouer le fil perdu de ses plus belles traditions de Nation très fidèle, et — comme aux jours où « dans la petite maison de la Lusitanie il ne manquait pas de chrétiens ardents » pour « étendre la loi de la vie éternelle ³ », — poursuivre ainsi son destin glorieux de peuple croisé et missionnaire.

Honneur aux vaillants qui furent les ouvriers de la Providence dans une si grande entreprise.

Mais la première gloire, et bénédiction, et action de grâces c'est à la Vierge Notre-Dame que nous la devons, à la Reine et à la Mère de la Terre de Sainte Marie, que mille fois elle sauva, qui toujours se redressa aux heures difficiles, — comme elle vient de le faire d'une façon si étonnante dans cette heure peut-être la plus tragique entre toutes — puisque déjà en 1934 Notre prédécesseur Pie XI, d'immortelle mémoire, attestait, dans la Lettre apostolique *Ex officiosis litteris*, « les bienfaits extraordinaires dont la Vierge Mère de Dieu avait daigné tout dernièrement favoriser votre Patrie ⁴ ».

Et à ce moment-là on ne pensait pas encore au vœu du mois de mai 1936 contre le péril rouge, si dangereusement proche et si inespérément conjuré.

1. S. Ambroise, *De excessu fratris sui*, Sut. 1, I, n. 44. — Migne *PL*, t. 16, col. 1361.

2. Cf. S. Jean Chrysostome, *Hom.* 52, in Gen. — Migne *PG*, t. 54, col. 460.

3. Camoëns, les *Lusiades*, chant VII, strophes 3 et 14.

4 *Acta Ap. Sedis*, a xxvi, 1934, p. 628.

De plus, il n'y avait pas encore cette paix dont, malgré tout, le Portugal jouit à l'heure présente et qui, en dépit de tous les sacrifices qu'elle exige, est toujours immensément moins ruineuse que la guerre d'extermination qui continue de dévaster le monde.

Aujourd'hui, alors qu'à tous ces bienfaits viennent encore s'ajouter ceux-ci; alors que l'atmosphère de miracle qui plane, légère, sur le Portugal se répand en prodiges matériels et en de plus grands et de plus nombreux prodiges de grâces et de conversions, et que fleurit un printemps éblouissant de vie catholique qui promet les plus beaux fruits; aujourd'hui, avec combien plus de raison devons-nous confesser que la Mère de Dieu vous a comblés de faveurs vraiment extraordinaires. Il vous incombe donc, à vous, le devoir sacré de lui témoigner sans cesse votre reconnaissance.

Et vous l'avez fait durant toute cette année, Nous le savons bien.

Le ciel a dû agréer vos hommages officiels, mais ce qui l'aura ému davantage, ce sont les sacrifices des petits enfants, la prière et la pénitence sincère des humbles.

Que de belles manifestations sont inscrites à votre actif dans le livre de Dieu:

l'apothéose de la Vierge Notre-Dame lors de son trajet du sanctuaire de Fatima à la capitale de l'Empire, durant les journées mémorables du 8 au 12 avril dernier, peut-être la plus grande manifestation de foi dans l'histoire huit fois centenaire de votre pays;

le pèlerinage national du 13 mai « la journée héroïque du sacrifice », quand, malgré le froid, la pluie et les très grandes distances parcourues à pied, s'assemblèrent à Fatima pour louer, remercier et réparer, des centaines de milliers de pèlerins parmi lesquels brillait, belle dans sa force, la fière jeunesse portugaise;

les réunions d'enfants de la Croisade eucharistique où les petits, si chers à Jésus, avec toute la confiance filiale de l'innocence, ont affirmé, devant la Mère de Dieu, « avoir répondu pleinement à ce qu'Elle avait demandé: prières, communion, sacrifices, ... par milliers! » et lui ont adressé cette supplication: « Notre-Dame de Fatima, maintenant que nous sommes seuls avec vous, dites à votre divin Fils une parole et le monde sera sauvé et le Portugal préservé complètement du fléau de la guerre »;

la splendide couronne d'or et de pierres précieuses, et plus encore de très pur amour et de généreux sacrifices que le 13 de ce mois vous avez offerte dans le sanctuaire de Fatima à votre auguste Patronne, comme un symbole et un monument impérissable de votre éternelle gratitude.

Ces grandioses manifestations de piété et d'autres encore dont, sous la direction zélée de l'Épiscopat, il y a eu profusion dans tous les diocèses et dans toutes les paroisses pendant cette année jubilaire, prouvent combien le peuple portugais, fidèle et reconnaissant, admet son immense dette à l'égard de sa céleste Reine et Mère, et comment il entend y satisfaire.

II. — CONFIANCE

La gratitude pour le passé est gage de confiance pour l'avenir. « Dieu exige de nous que nous le remercions des bienfaits reçus », non pas qu'il ait besoin de nos remerciements, mais « pour que ceux-ci l'induisent à nous en accorder d'autres encore plus grands ¹ ». De la même façon il est juste aussi d'espérer que la Mère de Dieu, en agréant votre reconnaissance, ne laissera pas son œuvre inachevée et qu'elle continuera à vous accorder cet indéfectible patronage dont elle vous a favorisés jusqu'à ce jour, en vous protégeant des plus grandes calamités.

Mais afin que l'espérance ne tourne pas en présomption, il est nécessaire que tous soient conscients de leurs propres responsabilités, et tâchent de ne pas se rendre indignes des bienfaits singuliers de la Vierge Mère, bien plus, qu'ils s'efforcent, en fils reconnaissants et affectueux, de mériter toujours plus son exquise tendresse. Il faut accueillir le conseil maternel qu'elle donnait aux noces de Cana, et faire tout ce que Jésus nous dira ². Et il nous dit de faire pénitence, *poenitentiam agite* ³; de changer de vie et de fuir le péché, première cause des grands châtiments dont la Justice éternelle frappe le monde; d'être, au milieu de ce monde matérialiste et paganisant, dans lequel toute chair a corrompu ses voies ⁴, le sel qui préserve et la lumière qui éclaire; d'honorer avec force la pureté; de refléter dans nos mœurs la sainte austérité de l'Évangile, et avec courage et à tout prix, comme le proclamait la Jeunesse catholique

1. Cf. S. Jean Chrysostome, *Hom.* 52, in Gen. — Migne *PG*, t. 54, col. 460.

2. Cf. *Jean*, II, 5.

3. *Matth.*, IV, 17.

4. *Gen.*, VI, 12.

à Fatima, « de vivre en catholiques sincères et cent pour cent convaincus ». De plus, pleins du Christ, il faut répandre autour de soi, au près et au loin, l'odeur du Christ et, par la prière assidue, surtout par le chapelet quotidien, par des sacrifices que la ferveur inspire, procurer aux âmes pécheresses la vie de la grâce et la vie éternelle.

Vous invoquerez donc avec confiance le Seigneur et il vous écoutera; vous appellerez la Mère de Dieu et elle vous répondra: Me voici ¹. Il ne veillera pas en vain celui qui défend la cité, parce que le Seigneur veille avec lui et la défendra; et la maison ne chancellera pas, qui est construite sur les fondements d'un ordre nouveau, parce que le Seigneur la consolidera ². Heureux le peuple qui a le Seigneur pour Dieu, et pour Reine la Mère de Dieu. Elle intercédéra et Dieu bénira son peuple avec la paix qui est le résumé de tous les biens: *Dominus benedicet populo suo in pace* ³.

III. — PRIÈRE

Mais vous, vous ne vous désintéressez pas — qui donc le pourrait? — de l'immense tragédie qui travaille le monde. Au contraire, plus sont grands les bienfaits dont vous rendez grâce aujourd'hui à la Vierge de Fatima, plus la confiance est certaine que vous mettez en elle pour l'avenir, plus vous la sentez près de vous tandis qu'elle vous protège de son manteau de lumière, et plus alors vous apparaît tragique, en comparaison, le sort de tant de nations bouleversées par la plus grande calamité qu'ait enregistrée l'histoire. Terrible manifestation de la justice divine! Adorons-la en tremblant; mais n'allons pas douter de la divine Miséricorde, car le Père qui est aux cieux ne l'oublie jamais même aux jours de sa colère: *Cum iratus fueris, misericordiae recordaberis* ⁴.

Aujourd'hui, dans cette quatrième année de la guerre qui s'est levée plus sombre encore avec l'affreux conflit qui s'étend aujourd'hui plus que jamais, il ne nous reste plus que la confiance en Dieu et, comme Médiatrice devant le trône divin, celle-là que Notre prédécesseur, lors de la première guerre mondiale, ordonna d'invoquer sous le vocable de Reine de la Paix.

1. Cf. *Is.*, LVIII, 9.

2. Cf. *Ps.* CXXVI, 1-2.

3. *Ps.* XXVIII, 11.

4. *Tob.*, III, 2.

Invoquons-la encore une fois car elle seule peut nous secourir. Marie dont le cœur maternel s'est ému devant les ruines qui s'accumulaient dans votre patrie et qui est venue si merveilleusement à son secours, Marie qui, profondément touchée à la prévision de l'immense désastre avec lequel la justice de Dieu fustige actuellement le monde, indiquait d'avance comme voie de salut l'oraison et la pénitence, Marie ne nous refusera pas son amour maternel et l'efficacité de sa protection.

Reine du Très Saint Rosaire, Secours des Chrétiens, refuge du genre humain, victorieuse de toutes les batailles de Dieu, nous voici prosternés suppliants au pied de votre trône, dans la certitude de recevoir les grâces, l'aide et la protection opportunes dans les calamités présentes, non en vertu de nos mérites, dont nous ne saurions nous prévaloir, mais uniquement par l'effet de l'immense bonté de votre cœur maternel.

C'est à vous, c'est à votre Cœur immaculé que Nous, en tant que Père commun de la grande famille chrétienne, en tant que Vicaire de Celui à qui fut donnée toute puissance dans le ciel et sur la terre¹, et de qui Nous avons reçu la garde de toutes les âmes rachetées par son sang qui peuplent le monde entier, c'est à vous, c'est à votre Cœur immaculé qu'en cette heure tragique de l'histoire humaine nous nous confions et nous nous consacrons non seulement en union avec la sainte Église, — corps mystique de votre Fils Jésus, — qui souffre et verse son sang, en proie aux tribulations en tant de lieux et de tant de manières, mais en union aussi avec le monde entier, déchiré par de farouches discordes, embrasé d'un incendie de haine et victime de ses propres iniquités.

Laissez-vous toucher par tant de ruines matérielles et morales, par tant de douleurs, tant d'angoisses de pères et mères, d'époux, de frères, d'enfants innocents, par tant de vies fauchées dans la fleur de l'âge, tant de corps déchiquetés dans l'horrible carnage, tant d'âmes torturées et agonisantes, tant d'autres en péril de se perdre éternellement.

O Mère de miséricorde, obtenez-nous de Dieu la paix, et surtout les grâces qui peuvent en un instant convertir le cœur des hommes, ces grâces qui préparent, concilient, assurent la paix! Reine de la Paix, priez pour nous et donnez au monde en guerre la paix après laquelle les peuples soupirent, la paix dans la vérité, dans la justice, dans la charité du Christ. Donnez-lui

1. *Matth.*, xxviii, 18.

la paix des armes et la paix des âmes, afin que dans la tranquillité de l'ordre s'étende le règne de Dieu. Accordez votre protection aux infidèles et à tous ceux qui gisent encore dans les ombres de la mort; donnez-leur la paix; faites que se lève pour eux le Soleil de la vérité et qu'ils puissent avec Nous, devant l'unique Sauveur du monde, répéter: « Gloire à Dieu au plus des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! »

Aux peuples séparés par l'erreur ou par la discorde, et particulièrement à ceux qui professent pour vous une singulière dévotion et chez lesquels il n'y avait pas de maison qui n'honorât votre vénérable icône, — peut-être aujourd'hui cachée et réservée pour des jours meilleurs, — donnez la paix, et reconduisez-les à l'unique bercail du Christ, sous l'unique vrai Pasteur.

Obtenez à la sainte Église de Dieu une paix et une liberté complètes; arrêtez les débordements du déluge néo-païen; développez dans le cœur des fidèles l'amour de la pureté, la pratique de la vie chrétienne et le zèle apostolique, afin que le peuple des serviteurs de Dieu augmente en mérites et en nombre.

Enfin, de même qu'au Cœur de votre Fils Jésus furent consacrés l'Église et le genre humain tout entier, afin que, toutes leurs espérances étant placées en lui, il devint pour eux signe et gage de victoire et de salut, ainsi et pour toujours nous nous consacrons à vous, à votre Cœur immaculé, ô notre Mère et Reine du monde, pour que votre amour et votre protection hâtent le triomphe du règne de Dieu et que toutes les nations, en paix entre elles et avec Dieu, vous proclament bienheureuse et entonnent avec vous, d'une extrémité du monde à l'autre, l'éternel *Magnificat* de gloire, d'amour, de reconnaissance au Cœur de Jésus, en qui seul elles peuvent trouver la Vérité, la Vie et la Paix.

1. *Luc*, II, 14.

Message de Noël¹

La veille de Noël, le 24 décembre 1942, S. S. Pie XII prononça son allocution traditionnelle. Elle fut irradiée à travers l'univers.

NOËL ET L'HUMANITÉ SOUFFRANTE

C'est toujours avec une fraîcheur nouvelle de joie et de piété, chers fils de l'univers entier, que chaque année, au retour de Noël, de la crèche de Bethléem, résonne à l'oreille des chrétiens, prolongeant doucement son écho dans leurs cœurs, le message de Jésus, lumière brillant au milieu des ténèbres. Et ce message éclaire de la splendeur des vérités célestes un monde plongé dans la nuit de tragiques erreurs; il infuse une joie débordante et confiante à une humanité saisie de l'angoisse d'une profonde et amère tristesse; il annonce la liberté aux fils d'Adam engagés dans les chaînes du péché et du crime; il promet miséricorde, amour, paix à ces multitudes sans nombre, souffrantes et malheureuses, qui pleurent sur leur félicité perdue, sur leurs énergies brisées par la tourmente des luttes et des haines de nos jours orageux.

Et les cloches sacrées, porteuses de ce message à tous les continents, ne rappellent pas seulement le don divin à l'humanité à l'aurore de l'ère chrétienne; elles annoncent, elles chantent aussi une consolante réalité présente, une réalité toujours aussi vivante et vivifiante qu'elle est éternellement jeune; c'est la réalité de la « véritable lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde » et qui ne connaît pas de déclin. Le Verbe éternel, la voie, la vérité, la vie, naissant dans la misère d'une grotte et par là anoblissant et sanctifiant la pauvreté, prélu-dait ainsi à sa mission de doctrine, de salut, de rédemption pour le genre humain; il prononçait et consacrait une parole qui est encore aujourd'hui la parole de vie éternelle, capable de résoudre les problèmes les plus angoissants, jamais résolus et toujours insolubles pour qui les aborde avec des vues et des moyens éphémères et purement humains, problèmes pourtant qui se posent, sanglants, exigeant impérieusement une réponse, à la pensée et aux sentiments d'une humanité remplie d'amertume et de rancœur.

1. Cette traduction française officielle nous a été gracieusement transmise par la Délégation apostolique d'Ottawa.

Le misereor super turbam est pour Nous un mot d'ordre sacré, inviolable, qui vaut et qui stimule en tous temps, dans toutes les situations humaines, tout comme il était la devise de Jésus. Et l'Église se renierait elle-même, elle cesserait d'être mère, si elle demeurerait sourde au cri d'angoisse que ses enfants de toutes les classes de l'humanité font monter à ses oreilles. Elle n'entend point prendre parti contre l'une ou l'autre des formes particulières et concrètes par lesquelles les divers peuples ou États tendent à résoudre les problèmes gigantesques de l'organisation intérieure comme de la collaboration internationale, tant que ces solutions respectent la loi divine. Mais d'autre part, « colonne et base de la vérité¹ », gardienne, par volonté de Dieu et par mandat du Christ, de l'ordre naturel et surnaturel, l'Église ne peut pas renoncer à proclamer devant ses enfants et à la face du monde entier les règles fondamentales inviolables, à les protéger contre tout bouleversement, obscurcissement, corruption, contre toute erreur ou fausse interprétation, d'autant plus que de leur observation et non pas seulement de l'effort d'une volonté noble et généreuse, dépend en fin de compte la solidité de tout nouvel ordre national et international réclamé par les vœux ardents de tous les peuples. Ces peuples, Nous connaissons leurs qualités de courage et de sacrifice, mais Nous connaissons aussi leurs angoisses, leurs douleurs et, à tous, sans aucune exception, en ces heures d'inexprimables épreuves et de conflits, Nous Nous sentons attaché par les liens d'un amour profond, impartial, indéfectible, par l'immense désir de leur apporter tous les soulagements, tous les secours qui de quelque manière sont en Notre pouvoir.

RELATIONS INTERNATIONALES ET ORDRE DANS LES NATIONS

Notre dernier message de Noël exposait les principes suggérés par la pensée chrétienne, pour l'établissement d'un ordre de relations et de collaboration internationale conforme aux lois divines. Aujourd'hui, assuré de l'accord et de l'intérêt de tous les gens de bien, Nous voulons Nous arrêter avec une attention toute particulière et une égale impartialité sur les règles fondamentales de l'ordre intérieur des États et des peuples. Rapports internationaux et ordre intérieur sont en effet intimement liés, l'équilibre et l'harmonie entre nations dépendent

1. *I Tim.*, III, 15.

de l'équilibre et de l'achèvement intérieur de chaque État dans le domaine matériel, social, intellectuel. De fait, jamais un front de paix vers le dehors ne pourra s'établir solide et assuré à moins qu'un front de paix à l'intérieur n'inspire confiance. Seule donc, la tendance vers une paix intégrale dans ces deux ordres (intérieur et extérieur) réussira à libérer les peuples de l'affreux cauchemar de la guerre, à atténuer ou à enrayer progressivement les causes matérielles et psychologiques de nouvelles ruptures d'équilibre et de nouveaux bouleversements.

DOUBLE ÉLÉMENT DE LA VIE SOCIALE

Toute communauté sociale, digne de ce nom, issue d'une volonté de paix, tend en retour à la paix, à cette tranquille communauté dans l'ordre dans laquelle saint Thomas, faisant écho à la parole bien connue de saint Augustin¹, voit l'essence même de la paix. Deux éléments primordiaux déterminent donc la vie sociale, vie en commun dans l'ordre, vie en commun dans la tranquillité.

I. — Communauté dans l'ordre

L'ordre, base de la vie sociale entre les hommes, c'est-à-dire entre des êtres intelligents, moraux, tendant à atteindre un but en harmonie avec leur nature, n'est pas une simple juxtaposition de parties numériquement diverses; il est plutôt et il doit être la recherche et la réalisation toujours plus parfaite d'une unité interne, qui n'exclut pas les différences, fondées sur la réalité et sanctionnées par la volonté du Créateur ou par des lois surnaturelles.

Une claire intelligence des bases normales de toute vie sociale est d'une importance capitale, aujourd'hui plus que jamais, alors que l'humanité, infectée par le poison d'erreurs ou de perversions sociales, tourmentée par la fièvre de désirs, de doctrines, de tendances divergentes, se débat avec angoisse dans le désordre qu'elle-même a créé et subit les effets de la force destructrice d'idées sociales erronées, qui laissent de côté les lois de Dieu ou sont en opposition avec elles. Et comme le désordre ne peut être vaincu que par un ordre qui ne soit ni forcé ni factice — tout comme l'obscurité qui, avec l'abattement et la peur qu'elle engendre, ne peut être chassée que par la

1. *S. Th.*, IIa IIae, p. q. 29, a. 1 ad 1; *S. Aug.*, *De Civitate Dei*, l. 19, c. 13, n. 1.

lumière et non par la lueur de feux follets — le salut, la restauration et une amélioration progressive ne peuvent s'attendre et ne peuvent naître que d'un retour de milieux larges et influents aux justes idées sociales, retour qui requiert à la fois une grâce extraordinaire de Dieu et une volonté inébranlable, disposée et prête au sacrifice, de la part des esprits honnêtes et clairvoyants. De ces milieux, plus influents, plus ouverts, capables de sonder et d'apprécier la séduisante beauté des justes règles sociales, passera et pénétrera ensuite dans les foules la conviction de l'origine véritable, divine et spirituelle de la vie sociale, ouvrant ainsi la voie au renouveau, au progrès, à l'affermissement de ces idées morales sans lesquelles les plus orgueilleuses réalisations ne figureront qu'une tour de Babel dont les habitants, bien qu'enfermés dans une enceinte commune, parlent des langues diverses et réciproquement inintelligibles.

Dieu cause première et fondement de la vie individuelle et sociale.

De la vie individuelle et sociale, il faut monter à Dieu, cause première et dernier fondement, en tant que Créateur, de la première société conjugale, origine de la société familiale, de la société des peuples et des nations. Miroir imparfait de son modèle, de Dieu en sa Trinité, — qui par le mystère de l'Incarnation a racheté et exalté la nature humaine, — la vie sociale, dans son idéal et dans sa fin, possède, à la lumière de la raison et de la révélation, une autorité morale et un caractère absolu dominant toutes les vicissitudes des temps, une force d'attraction qui, loin de s'amortir ou de s'épuiser du fait des déceptions, des erreurs, des échecs, meut irrésistiblement les esprits les plus nobles et les plus fidèles au Seigneur, à reprendre, avec une énergie retrempee, avec une nouvelle connaissance, de nouvelles études, moyens et méthodes, ce qui, en d'autres temps et en d'autres circonstances, avait été vainement tenté.

Développement et perfectionnement de la personne humaine.

L'origine et la fin essentielle de la vie sociale, c'est la conservation, le développement, le perfectionnement de la personne humaine à qui cette vie sociale permet de mettre correctement en œuvre les règles et les valeurs de la religion et de la culture, destinées par le Créateur à chaque homme et à toute l'humanité, dans son ensemble ou dans ses ramifications naturelles.

Une doctrine ou construction sociale qui exclurait cet aspect intérieur, l'essentielle connexion avec Dieu de tout ce qui regarde l'homme, ou qui seulement la négligerait, ferait fausse route et, tout en construisant d'une main, elle préparerait de l'autre les facteurs qui, tôt ou tard, saperont et détruiront l'ouvrage. Et si, au mépris des égards dus à la personne et à la vie qui lui est propre, elle ne lui réservait aucune place dans son organisation, dans son activité législative et exécutive, loin de servir la société, elle la léserait; loin de promouvoir et d'informer l'esprit social, d'en réaliser les désirs et les espérances, elle lui ôterait toute valeur intrinsèque, l'exploitant comme une rhétorique utilitaire, qui, dans des milieux de plus en plus nombreux, ne rencontre qu'une énergique et franche réprobation.

Si la vie sociale comporte l'unité interne, elle n'exclut pas pour autant les différences demandées par la réalité et par la nature. Mais, pourvu que l'on garde avec fermeté le suprême régulateur de tout ce qui regarde l'homme, Dieu, les ressemblances aussi bien que les différences entre les hommes trouvent leur place convenable dans l'ordre absolu de l'existence, des valeurs et aussi, par suite, de la moralité. Que soit ébranlé ce fondement, au contraire, aussitôt s'ouvre un dangereux fossé entre les divers domaines de la culture, et se manifeste un flottement, une fragilité des contours, des limites, des valeurs, en sorte que de simples facteurs extrinsèques, souvent aussi des instincts aveugles, viennent ensuite dicter, suivant la tendance dominante du moment, laquelle des directions opposées doit l'emporter.

A la funeste économie des périodes passées, durant lesquelles toute vie civile se trouvait subordonnée à l'appât du gain, succède maintenant une non moins funeste conception qui, regardant tout, choses et personnes, sous l'aspect politique, exclut toute *considération* morale et religieuse. Contrefaçon et erreur fatales, grosses de conséquences impossibles à prévoir pour la vie sociale, laquelle n'est jamais plus voisine de la ruine de ses plus nobles prérogatives qu'au moment où elle s'imagine pouvoir renier ou oublier impunément l'éternelle source de sa dignité: Dieu.

La raison, éclairée par la foi, assigne dans l'organisation sociale un poste fixe et honorable à chaque individu comme à chaque société particulière. Elle sait, pour ne parler que du point le plus important, que toute l'activité politique et éco-

nomique de l'État est ordonnée à la réalisation durable du bien commun, c'est-à-dire de ces conditions extérieures nécessaires à l'ensemble des citoyens pour le développement de leurs qualités, de leurs fonctions, de leur vie matérielle, intellectuelle et religieuse. Cela, parce que, d'une part, les forces et les énergies soit de la famille, soit des autres organismes à qui revient la primauté de nature, sont à elles seules insuffisantes, et parce que, d'autre part, la volonté salvifique de Dieu n'a pas déterminé au sein de l'Église une autre société universelle au service de la personne humaine et de la réalisation de ses fins religieuses.

Dans une conception sociale pénétrée et confirmée par la pensée religieuse, l'économie et toutes les autres branches de la culture forment un très noble foyer universel d'activité d'une riche variété, d'une harmonieuse cohésion, où l'égalité intellectuelle des hommes et la diversité de leurs fonctions obtiennent leur droit et trouvent leur adéquate expression. Autrement, on déprécie le travail, on humilie l'ouvrier.

Le Statut juridique de la société et ses fins.

Pour que la vie sociale, telle qu'elle est voulue de Dieu, atteigne son but, il est essentiel qu'un statut juridique lui serve d'appui extérieur, de refuge et de protection; statut dont le rôle n'est pas de dominer mais de servir, de tendre à développer et à fortifier la vitalité de la société dans la riche multiplicité de ses objectifs, dirigeant vers leur perfection toutes les énergies particulières en un pacifique concours, et les défendant par tous les moyens honnêtes appropriés, contre tout préjudice de leur plein épanouissement. Un tel statut, pour être en mesure de garantir l'équilibre, la sécurité, l'harmonie de la société, comporte aussi un pouvoir de coercition contre ceux qui ne peuvent être maintenus que par cette voie dans la noble discipline de la vie sociale. Mais, précisément dans l'exercice équitable de ce droit, une autorité digne d'un tel nom ne pourra pas ne pas sentir une anxieuse responsabilité en face de l'éternel Juge au tribunal duquel toute sentence inique et spécialement tout renversement des règles voulues par Dieu, recevra infailliblement sa sanction et sa condamnation.

Les lois fondamentales de la société, ultimes, profondes, lapidaires ne peuvent être entamées par une intervention de l'esprit humain. On pourra les nier, les ignorer, les dédaigner, les violer, mais jamais les abroger avec effet juridique. Sans

doute, avec le temps qui passe, changent aussi les conditions de vie. Mais jamais de lacune absolue, jamais de solution de continuité entre le droit d'hier et celui d'aujourd'hui, entre l'expiration des anciens pouvoirs et la constitution de nouvelles organisations. En tout cas, à travers tous les changements et toutes les transformations, la fin de toute vie sociale reste identique, sacrée, obligatoire: le développement des valeurs personnelles de l'homme en tant qu'il est l'image de Dieu. Et l'obligation demeure pour chaque membre de la famille humaine de réaliser ses fins immuables, quel que soit le législateur et l'autorité à qui il est soumis. Par conséquent demeure aussi, sans qu'aucune opposition puisse l'abolir, son droit inaliénable, qu'amis et ennemis doivent reconnaître, à une organisation et à une pratique juridique dont le rôle essentiel est de servir au bien commun.

L'organisation juridique a de plus la haute et difficile tâche d'assurer la concorde soit entre les individus, soit entre les sociétés, soit également à l'intérieur de celles-ci. On y arrivera, pourvu que les législateurs se dégagent de ces théories et de ces pratiques néfastes à la communauté et à sa cohésion, qui doivent leur diffusion à toute une série de postulats erronés. Au nombre de ces derniers il faut compter le positivisme juridique qui attribue une trompeuse majesté à l'émission de lois purement humaines et fraye la voie à un fatal détachement des lois de la moralité; de plus, la conception qui revendique pour certaines nations, branches ethniques, ou classes leur instinct juridique comme impératif souverain et comme règle sans appel; enfin toutes ces théories qui, différentes entre elles et dérivant d'idéologies contradictoires, s'accordent pourtant à considérer l'État ou une assemblée qui le représente comme une entité absolue et suprême, au-dessus de tout contrôle et de toute critique, alors même que ses postulats théoriques et pratiques aboutissent violemment à la négation formelle des données essentielles de la conscience humaine et chrétienne.

Pour peu que l'on considère d'un regard clair et pénétrant la connexion vitale entre l'ordre social normal et la normale organisation juridique, pour peu que l'on ne perde pas de vue que l'unité interne avec sa variété dépend de la prédominance de forces spirituelles, du respect de la dignité humaine en soi-même et dans les autres, de l'amour pour la société et pour les fins que Dieu lui a marquées, on ne s'étonnera pas des tristes conséquences de ces conceptions juridiques qui, abandonnant

la voie royale de la vérité, s'aventurent sur le terrain mouvant des postulats matérialistes; mais on se rendra compte du même coup de l'urgente nécessité d'un retour à une conception spirituelle et morale, sérieuse et profonde, réchauffée à la chaleur d'une vraie humanité, illuminée à la splendeur de la foi chrétienne qui fait voir dans l'organisation juridique un reflet de l'ordre social voulu de Dieu, un fruit lumineux de l'esprit humain, lui aussi image de l'esprit de Dieu.

Sur cette conception organique, la seule vitale, dans laquelle fleurissent en harmonie la plus noble humanité et le plus pur esprit chrétien, est gravée la maxime de l'Écriture mise en lumière par le Docteur Angélique: « *Opus justitiae pax*. La paix est le fruit de la justice ¹ », qui s'applique aussi bien à l'aspect interne qu'à l'aspect externe de la vie sociale.

Elle n'admet ni opposition, ni l'alternative: l'amour *ou* le droit, mais la synthèse féconde: l'amour *et* le droit.

Dans l'un et dans l'autre, double irradiation d'un même esprit de Dieu, réside le programme et le cachet de la dignité de l'esprit humain; l'un et l'autre s'intègrent mutuellement, coopèrent, s'animent, se soutiennent, se donnent la main dans la voie de la concorde et de la pacification: le droit fraye la route à l'amour, l'amour tempère le droit et le rehausse. Ensemble, ils font monter la vie humaine dans cette atmosphère sociale où, nonobstant les déficiences, les embarras, les aspérités de cette terre, une communauté fraternelle de vie devient possible. Supposez au contraire que domine l'esprit mauvais des idées matérialistes, que la tendance au pouvoir et à la domination saisisse dans ses mains brutales les rênes des événements, alors vous verrez apparaître chaque jour davantage les éléments dissolvants, disparaître l'amour et la justice: triste présage d'une catastrophe prête à fondre sur une société apostate de Dieu.

II. — Communauté dans la tranquillité

Le second élément fondamental de la paix, où tend comme instinctivement toute société humaine, c'est la tranquillité. O bienheureuse tranquillité! tu n'as rien de commun avec l'enlèvement dur et obstiné, tenace et puérilement entêté, dans ce qui est; ni avec la réaction qui, fille de l'inertie et de l'égoïsme, rechigne à appliquer l'esprit aux problèmes et aux questions que l'évolution des temps et le cours des générations avec leurs

1. *S. Th.*, IIa IIae, q. 29, a. 3.

besoins et leur progrès font mûrir, et tirent avec soi comme les inéluctables nécessités du présent. Mais pour un chrétien, conscient de sa responsabilité même envers le plus petit de ses frères, il n'y a pas de tranquillité paresseuse, il ne s'agit pas de fuite mais de lutte, mais d'action contre toute inaction, contre toute désertion dans la grande bataille spirituelle dont l'enjeu est l'édification, ou mieux: l'âme même de la société future.

Harmonie entre tranquillité et activité.

Tranquillité, au sens où l'entend saint Thomas, et activité ardente, loin de s'opposer, se joignent plutôt harmonieusement aux yeux de quiconque est convaincu de la beauté et de la nécessité de l'armature spirituelle de la société et de la noblesse de son idéal. Or c'est à vous, jeunes gens, à vous qui volontiers tournez le dos au passé et fixez vers l'avenir vos yeux brillant d'aspirations et d'espérances, c'est à vous, jeunes gens, que poussé par Notre grand amour et Notre sollicitude paternelle, Nous disons: l'exubérance et l'audace, à elles seules, ne suffisent pas si elles ne sont mises, comme il faut, au service du bien et d'un drapeau sans tache. Vaine est l'agitation, empressée, haletante, qui ne se repose pas en Dieu et dans sa loi éternelle. Il faut que vous soyez animés par la conviction de combattre pour la vérité et de lui consacrer vos propres sympathies et vos énergies, vos aspirations et vos sacrifices; de combattre pour les droits éternels de Dieu, pour la dignité de la personne humaine et pour la réalisation de ses fins. Là où les hommes mûrs et les jeunes gens, toujours ancrés dans l'océan de la tranquillité éternellement vivante de Dieu, coordonnent les diversités de tempérament et d'activité dans un véritable esprit chrétien, là où concourent le moteur et le frein, la différence naturelle entre les générations ne deviendra jamais un danger mais elle conduira au contraire vigoureusement à la réalisation des lois éternelles de Dieu dans le cours changeant des temps et des conditions de vie.

LE MONDE OUVRIER

Il y a un domaine particulier de la vie sociale où, durant tout un siècle, se soulevèrent des mouvements et d'âpres conflits, et où règne aujourd'hui le calme, calme apparent du moins: c'est le monde vaste et toujours grandissant du travail, l'immense armée des ouvriers, des salariés, des subordonnés. Si

l'on considère le présent avec les nécessités de guerre comme une donnée de fait, on pourra regarder ce calme comme une exigence nécessaire et fondée. Mais si l'on regarde la situation actuelle du point de vue d'un mouvement ouvrier légitime et ordonné, alors le calme ne sera jamais qu'apparent tant que le but ne sera pas atteint.

Toujours guidée par des motifs religieux, l'Église a condamné les divers systèmes du socialisme marxiste et elle les condamne encore aujourd'hui conformément à son devoir et à son droit permanent de mettre les hommes à l'abri de courants et d'influences qui mettent en péril leur salut éternel. Mais l'Église ne peut pas ignorer ou ne pas voir que l'ouvrier, dans son effort pour améliorer sa situation, se heurte à tout un système qui, loin d'être conforme à la nature, est en opposition avec l'ordre de Dieu et avec la fin assignée par Dieu aux biens terrestres. Si fausses, si condamnables, si dangereuses qu'aient été et que soient les voies suivies, qui pourrait, et surtout quel prêtre, quel chrétien pourrait demeurer sourd au cri qui monte d'en bas et réclame dans le monde d'un Dieu juste, justice et fraternité? Le silence serait coupable, inexcusable devant Dieu, contraire au bon sens éclairé de l'apôtre qui, tout en prêchant la fermeté contre l'erreur, sait en même temps qu'il faut montrer beaucoup de délicatesse envers les égarés, aller à eux le cœur ouvert pour écouter leurs aspirations, leurs espérances, leurs raisons.

Dieu, bénissant nos premiers parents, leur dit: « Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre et soumettez-la ¹. » Et au premier chef de famille il disait ensuite: « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ². » La dignité de la personne humaine suppose donc normalement, comme fondement naturel pour vivre, le droit à l'usage des biens de la terre; à ce droit correspond l'obligation fondamentale d'accorder une propriété privée, autant que possible à tous. Les normes juridiques positives, réglant la propriété privée, peuvent changer et en restreindre plus ou moins l'usage; mais si elles veulent contribuer à la pacification de la communauté, elles devront empêcher que l'ouvrier, père ou futur père de famille, soit condamné à une dépendance, à une servitude économique, inconciliable avec les droits de sa personne.

1. *Gen.*, I, 28.

2. *Gen.*, III, 19.

Que cette servitude dérive de la puissance du capital privé ou du pouvoir de l'État, l'effet est le même. Bien plus, sous la pression d'un État qui domine tout, qui règle toute la sphère de la vie publique et privée, qui pénètre jusque dans le champ des idées et des convictions de la conscience, ce défaut de liberté peut avoir des conséquences plus graves encore, comme l'expérience en fournit la manifestation et le témoignage.

CINQ POINTS FONDAMENTAUX POUR L'ORDRE ET LA PACIFICATION DE LA SOCIÉTÉ HUMAINE

Quiconque examine à la lumière de la raison et de la foi les fondements et les fins de la vie sociale, tels que Nous les avons brièvement exposés, et les contemple dans leur pureté, dans leur élévation morale comme dans les heureux fruits qui en résultent en tout ordre de choses, ne peut pas manquer d'être convaincu des puissants principes d'ordre et de pacification que des énergies tendues vers de grands idéals et résolues à affronter les obstacles, pourraient offrir, disons mieux : pourraient restituer à un monde intérieurement désaxé, une fois abattues les barricades intellectuelles et juridiques dressées par les préjugés, les erreurs, l'indifférence, par un long travail de laïcisation de la pensée, du sentiment, de l'action, qui est venu ravir et soustraire la cité terrestre à la lumière et à la force de la cité de Dieu.

Aujourd'hui plus que jamais sonne l'heure de la réparation, l'heure pour la conscience du monde de secouer la lourde torpeur dans laquelle le virus des idées fausses largement répandues l'a plongée; d'autant plus qu'à cette heure de désagrégation matérielle et morale la connaissance de la fragilité et de l'inconsistance de toute organisation purement humaine en est venue à dessiller les yeux de ceux-là mêmes qui, aux jours d'apparente félicité, ne sentaient pas en eux, ni dans la société, le manque de contact avec l'Éternel et ne le regardaient pas comme un vice essentiel de leurs constructions.

Ce qui apparaissait clairement au chrétien qui, profondément croyant, déplorait l'ignorance des autres, nous est mis sous les yeux, avec un éclat éblouissant, par le fracas de l'épouvantable catastrophe du bouleversement actuel, dans le terrible apparat d'un jugement universel, faisant retentir aux oreilles des plus tièdes, des plus indifférents, des plus étourdis, une vérité antique, tragiquement manifestée dans des formes tou-

jours nouvelles, et retentissant de siècle en siècle, de nation en nation, par la voix du prophète: « *Omnes qui Te derelinquunt, confundentur : recedentes a Te in terra scribentur : quoniam dereliquerunt venam aquarum viventium, Dominum.* Tous ceux qui T'abandonnent seront confondus! Ceux qui se détournent de Toi seront inscrits sur la terre; car ils ont abandonné la source des eaux vives, le Seigneur ¹. »

Le devoir de l'heure présente n'est pas de gémir mais d'agir. Pas de gémissement sur ce qui est ou ce qui fut; mais reconstruction de ce qui se dressera, et doit se dresser pour le bien de la société. Aux meilleurs, à l'élite de la chrétienté, vibrants d'un enthousiasme de Croisés, il appartient de se grouper, dans l'esprit de vérité, de justice et d'amour, au cri de « Dieu le veut! » prêts à servir, à se dévouer comme les anciens croisés. Il s'agissait alors de délivrer la terre sanctifiée par la vie du Verbe de Dieu incarné, il s'agit aujourd'hui, si nous pouvons Nous exprimer ainsi, d'une nouvelle croisière, bravant la mer des erreurs du jour et du temps, pour délivrer la terre sainte spirituelle, destinée à être le soutien et le fondement de normes et de lois immuables pour des constructions sociales d'une intérieure et solide stabilité.

En vue d'une fin si haute, de la crèche du Prince de la paix, avec la confiance que sa grâce se répande dans tous les cœurs, Nous Nous tournons vers vous, chers fils, qui reconnaissez et adorez dans le Christ votre Sauveur, vers tous ceux qui Nous sont unis au moins par le lien spirituel de la foi en Dieu, vers tous ceux enfin qui aspirent à se libérer des doutes et des erreurs, qui désirent ardemment la lumière et un guide. Nous vous exhortons avec toute l'insistance suppliante d'un cœur paternel, non seulement à comprendre intimement l'angoissante gravité de l'heure présente, mais aussi à en méditer les possibles aurores bienfaisantes et surnaturelles, à vous unir pour travailler tous ensemble au renouvellement de la société en esprit et en vérité.

Le but essentiel de cette Croisade nécessaire et sainte est que l'étoile de la paix, l'étoile de Bethléem se lève de nouveau sur toute l'humanité avec son brillant éclat, avec son pacifiant réconfort, promesse et présage d'un avenir meilleur, plus fécond et plus heureux.

1. *Jer.*, xvii, 13.

Il est vrai que le chemin allant de la nuit à un matin radieux sera long; mais les premiers pas sont décisifs dans le sentier dont les cinq premières bornes milliaires portent, gravées par un burin d'acier, les maximes suivantes:

1° *Dignité et droits de la personne humaine.*

Qui veut que l'étoile de la paix se lève et se repose sur la société doit concourir pour sa part à rendre à la personne humaine la dignité qui lui a été conférée par Dieu dès l'origine; s'opposer à l'excessif rassemblement des hommes à la façon d'une masse sans âme, à leur instabilité économique, sociale, politique, intellectuelle et morale, à leur manque de principes fermes et de fortes convictions, à leur abus d'excitations instinctives, sensibles, à leur versatilité;

favoriser par tous les moyens licites, en tous les domaines de la vie, les formes sociales qui rendent possible et qui garantissent une pleine responsabilité personnelle, aussi bien dans l'ordre temporel que dans l'éternel;

promouvoir le respect et l'exercice pratique des droits fondamentaux de la personne, à savoir: le droit à entretenir et à développer la vie corporelle, intellectuelle et morale, en particulier le droit à une formation et à une éducation religieuse; le droit au culte de Dieu, privé et public, y compris l'action charitable religieuse; le droit, en principe, au mariage et à l'obtention de sa fin; le droit à la société conjugale et domestique; le droit de travailler comme moyen indispensable à l'entretien de la vie familiale; le droit au libre choix d'un état de vie et donc aussi de l'état sacerdotal et religieux; le droit à l'usage des biens matériels dans la conscience des propres devoirs et des limites sociales.

2° *Défense de l'unité sociale et en particulier de la famille.*

Qui veut que l'étoile de la paix se lève et se repose sur la société doit rejeter toute forme de matérialisme qui ne voit dans le peuple qu'un troupeau d'individus séparés et sans connexion intime, considérés comme matière de propriété et d'arbitraire;

chercher à comprendre la société comme une unité interne, grandie et mûrie sous la conduite de la Providence, unité qui, dans les limites à elle assignées et suivant ses caractères particuliers, tend, grâce à la collaboration des diverses classes et professions, aux éternels et toujours nouveaux objectifs de la culture et de la religion;

défendre l'indissolubilité du mariage, procurer à la famille, cellule irremplaçable du peuple, espace, lumière, repos, afin qu'elle puisse remplir sa mission de transmettre une nouvelle vie et d'élever les enfants dans un esprit conforme à ses convictions religieuses vraies; conserver, renforcer ou reconstituer, dans la mesure de ses forces, sa propre unité économique, spirituelle, morale et juridique; prendre soin de faire participer aussi les domestiques aux avantages matériels et spirituels de la famille; penser à procurer à chaque famille un foyer où la vie familiale, matériellement et spirituellement saine, réussisse à se manifester dans sa vigueur et dans sa valeur; pourvoir à ce que le lieu du travail et l'habitation ne soient pas tellement distants que le chef de famille, éducateur des enfants, en vienne à se trouver presque étranger à sa propre maison; veiller par-dessus tout à faire renaître entre l'école publique et la famille ce lien de confiance et d'aide mutuelle qui a porté, en d'autres temps, de si heureux fruits et qui se trouve aujourd'hui remplacé par la défiance là où l'école, sous l'influence ou sous la pression de l'esprit matérialiste, empoisonne et détruit ce que les parents avaient mis au cœur des enfants.

3° *Dignité et prérogatives du travail.*

Qui veut que l'étoile de la paix se lève et se repose sur la société doit donner au travail la place que Dieu lui a marquée dès l'origine. Comme moyen indispensable de conquête du monde, moyen voulu par Dieu pour sa gloire, tout travail possède une dignité inaliénable et, en même temps, un lien étroit avec le perfectionnement personnel, noble dignité et prérogative du travail, que ne dépriment ni la peine ni le fardeau qu'il faut accepter comme conséquence du péché originel, en esprit de soumission et d'obéissance à la volonté de Dieu.

Qui connaît les grandes Encycliques de Nos prédécesseurs et Nos précédents messages sait que l'Église n'hésite pas à tirer les conclusions pratiques qui dérivent de la noblesse morale du travail et à les soutenir de tout le poids de son autorité. Ces exigences comprennent, outre un juste salaire suffisant aux nécessités de l'ouvrier et de sa famille, la conservation et le perfectionnement d'un ordre social qui rende possible et assurée, si modeste qu'elle soit, une propriété privée à toutes les classes du peuple, qui favorise une formation plus relevée pour les enfants des classes ouvrières spécialement doués d'intelligence et de bonne volonté, qui encourage le zèle et l'exer-

cice pratique de l'esprit social dans l'entourage, dans le pays, dans la province, dans le peuple et dans la nation, qui, atténuant les heurts d'intérêts et de classes, ôte aux ouvriers l'impression d'être tenus à l'écart et leur procure l'expérience reconfortante d'une solidarité véritablement humaine et chrétiennement fraternelle.

Le progrès et le degré des réformes sociales de première urgence dépendent de la puissance économique des nations particulières. Seule une intelligente et généreuse coopération des forces entre puissants et faibles permettra d'accomplir une pacification universelle qui ne laisse pas couvrir les foyers d'incendie et d'infection d'où puissent surgir de nouvelles calamités.

Des signes évidents donnent à penser que, au milieu de cette fermentation de tant de préjugés et sentiments de haine, inévitable mais douloureux fruit de cette psychose aiguë de guerre, la conscience n'est pas éteinte, au sein des peuples, de leur intime et réciproque dépendance pour le bien comme pour le mal, et même qu'elle est devenue plus vive et plus active. N'est-il donc pas vrai que les penseurs sérieux voient de plus en plus clairement, dans le renoncement à l'égoïsme et à l'isolement national, le chemin du salut commun, et se montrent disposés à demander à leurs peuples une lourde part des sacrifices nécessaires à la pacification sociale des autres peuples? Puisse Notre message de Noël, qui s'adresse à toutes les bonnes volontés, à tous les cœurs généreux, encourager et grossir les troupes de la croisade sociale parmi toutes les nations. Veuille Dieu donner à leurs pacifiques drapeaux la victoire que mérite leur noble entreprise.

4° *Reconstitution de l'ordre juridique.*

Qui veut que l'étoile de la paix se lève et se repose sur la vie sociale doit collaborer à une reconstitution profonde de l'ordre juridique.

Le sens juridique d'aujourd'hui est souvent altéré et vicié par la proclamation et par la pratique d'un positivisme et d'un utilitarisme partisan inféodé au service de certains groupes, classes, mouvements dont les programmes tracent et prescrivent la voie à la législation et à la jurisprudence.

L'assainissement de cette situation devient possible à obtenir dès que se réveille la conscience d'un ordre juridique, conscience appuyée sur le souverain domaine de Dieu et défendue contre tout arbitraire humain, conscience d'un ordre

dont le bras protecteur et justicier s'étend aussi sur les imprescriptibles droits de l'homme et les garde contre les attaques de tout pouvoir humain.

De l'ordre juridique voulu par Dieu découle l'inaliénable droit de l'homme à la sécurité juridique et, par le fait même, à une sphère concrète de droit défendue contre toute attaque arbitraire.

La position de l'homme vis-à-vis de l'homme, de l'individu vis-à-vis de la société, de l'autorité, des devoirs civiques, la position de la société et de l'autorité vis-à-vis des particuliers doit être appuyée sur un fondement juridique clair et garantie au besoin par l'autorité judiciaire.

Ce qui suppose :

a) un tribunal et un juge prenant leurs directives dans un droit clairement formulé et précis;

b) des normes juridiques claires qui ne puissent être éludées par des appels abusifs à un prétendu sentiment populaire ou par de pures raisons d'utilité;

c) la reconnaissance de ce principe que même l'État, avec ses fonctionnaires et les organisations qui relèvent de lui sont tenus à la réparation et au retrait des mesures préjudiciables à la liberté, à la propriété, à l'honneur, au progrès et à la santé des particuliers.

5° Conception de l'État selon l'esprit chrétien.

Qui veut que l'étoile de la paix se lève et se repose sur la société humaine doit collaborer à l'éveil d'une conception et d'une pratique de l'État fondées sur une discipline raisonnable, sur un sentiment noblement humain, sur la conscience chrétienne de la responsabilité;

aider à ramener l'État et sa puissance au service de la société, au respect absolu de la personne humaine et de son activité pour l'obtention de ses fins éternelles;

s'efforcer et s'employer à dissiper les erreurs qui tendent à détourner l'État et son pouvoir du sentier de la morale, à le dégager du lien éminemment moral qui l'attache à la vie individuelle et sociale, à lui faire désavouer ou pratiquement ignorer sa relation essentielle de dépendance à l'égard du Créateur;

promouvoir la reconnaissance et la propagation de la vérité qui enseigne que, même dans l'ordre temporel, le sens profond, la légitimité morale universelle du *regnare* est, en dernière analyse, le *servire*.

CONSIDÉRATIONS SUR LA GUERRE MONDIALE
ET SUR LA RÉNOVATION DE LA SOCIÉTÉ

Chers fils! Dieu veuille, en cet instant où Notre voix arrive à votre oreille, que votre cœur soit profondément touché, ému de la gravité profonde, de l'ardente sollicitude, de l'insistance suppliante avec lesquelles Nous vous inculquons ces pensées qui veulent être un appel à la conscience universelle, un cri de ralliement pour tous ceux qui entendent peser et mesurer la grandeur de leur mission et de leur responsabilité à l'ampleur de l'universelle désolation.

Une grande partie de l'humanité, et, Nous ne craignons pas de le déclarer, même un grand nombre de ceux qui s'appellent chrétiens, ont en quelque façon leur part de la responsabilité collective dans le développement erroné, dans les dommages et dans le manque d'élévation morale de la société d'aujourd'hui.

Cette guerre mondiale avec tout ce qui s'y rattache, qu'il s'agisse, soit de ses antécédents éloignés ou prochains, soit de son déroulement et de ses effets matériels, juridiques et moraux, que signifie-t-elle sinon l'effondrement, inattendu peut-être aux esprits superficiels, mais prévu et redouté par tous ceux dont le regard pénétrait à fond un organisme social qui, derrière un décor trompeur, ou sous un masque de formules conventionnelles, cachait sa faiblesse fatale et son instinct effréné de lucre et de puissance?

Tout ce qui, en temps de paix, demeurait comprimé, dès le déchainement de la guerre a éclaté en une lamentable série d'actes en opposition avec l'esprit humain et chrétien. Les conventions internationales, dont l'objet était de rendre la guerre moins inhumaine en la limitant aux combattants, de déterminer les lois de l'occupation et de la captivité des vaincus, sont, en maints endroits, restées lettre morte; et qui peut prévoir la fin de cette progressive aggravation?

Les peuples veulent-ils donc demeurer témoins inactifs d'un si désastreux progrès? ou ne faut-il pas plutôt que, sur les ruines d'un ordre public qui a donné les preuves si tragiques de son incapacité à procurer le bien du peuple, s'unissent tous les cœurs droits et magnanimes, dans le vœu solennel de ne se donner aucun repos jusqu'à ce que, dans tous les peuples et toutes les nations de la terre, devienne légion la troupe de ceux qui, décidés à ramener la société à l'inébranlable centre de gravitation de la loi divine, aspirent à se dévouer au ser-

vice de la personne humaine et de la communauté anoblie en Dieu.

Ce vœu, l'humanité le doit aux innombrables morts enterrés sur les champs de bataille; le sacrifice de leur vie dans l'accomplissement de leur devoir est l'holocauste offert pour un nouvel ordre social meilleur.

Ce vœu, l'humanité le doit à cette multitude infinie, douloureuse, de mères, de veuves, d'orphelins, qui se sont vu ravir la lumière, la force, le soutien de leur vie.

Ce vœu, l'humanité le doit aux innombrables exilés que l'ouragan de la guerre a arrachés à leur patrie et dispersés en terre étrangère et qui pourraient faire leur la plainte du prophète: « *Hereditas nostra versa est ad alienos, domus nostrae ad extraneos*. Notre héritage a passé à des étrangers, nos maisons à des inconnus¹. »

Ce vœu, l'humanité le doit à des centaines de milliers de personnes qui, sans aucune faute de leur part, pour le seul fait de leur nationalité, ou de leur origine ethnique, ont été vouées à la mort ou à une progressive extinction.

Ce vœu, l'humanité le doit à ces milliers et milliers de non-combattants, femmes, enfants, infirmes, vieillards, auxquels la guerre aérienne — dont Nous avons déjà depuis le début dénoncé maintes fois les horreurs — a, sans distinction ou sans y regarder d'assez près, enlevé la vie, les biens, la santé, les maisons, les asiles de la charité et de la prière.

Ce vœu, l'humanité le doit à ce fleuve de larmes et d'amertumes, à cette accumulation de souffrances et de tortures qui résultent du déchainement meurtrier de l'horrible conflit et crient vers le ciel, implorant le Saint-Esprit de venir délivrer le monde submergé par la violence et la terreur.

INVOCATION AU RÉDEMPTEUR DU MONDE

Où pourriez-vous donc déposer ce vœu pour la restauration de la société avec plus de tranquille et confiante assurance, avec une foi plus efficace qu'aux pieds du « désiré de toutes les nations » couché devant nous en sa crèche, avec tout le charme de sa douce humanité de nouveau-né et, en même temps, avec tout l'émouvant attrait de sa mission rédemptrice qui commence? En quel lieu cette noble et sainte croisade pour la purification et le renouvellement de la société pourrait-

1. *Jer. Lam.*, v, 2.

elle trouver sa plus expressive consécration et son stimulant le plus efficace sinon à Bethléem où, dans l'adorable mystère de l'Incarnation, se révéla le nouvel Adam dont les sources de vérité et de grâce invitent de toutes les manières l'humanité à chercher l'eau salubre pour ne pas périr dans le désert de cette vie? « *De plenitudine ejus nos omnes accepimus*. Nous avons tous reçu du débordement de sa plénitude ¹. » Sa plénitude de vérité et de grâce, aujourd'hui comme depuis vingt siècles, déborde sur le monde avec une force non diminuée; plus puissante que les ténèbres est sa lumière, et le rayon de son amour plus fort que le glacial égoïsme qui empêche tant d'hommes de croître et de faire dominer ce qu'il y a de meilleur en eux. Vous, croisés volontaires d'une nouvelle et noble société, levez le nouveau labarum de la régénération morale et chrétienne, déclarez la guerre aux ténèbres d'un monde séparé de Dieu, à la froideur de la discorde entre frères, déclarez la guerre au nom d'une humanité gravement malade et qu'il faut sauver au nom de la conscience chrétiennement rehaussée.

Que Notre bénédiction et que Nos souhaits paternels et Nos encouragements accompagnent votre généreuse entreprise. Qu'ils soutiennent tous ceux qui ne reculent pas devant de durs sacrifices, armes plus puissantes que le fer contre le mal dont souffre la société. Que sur votre croisade pour un idéal social, humain et chrétien, respandisse, consolatrice et entraînant, l'étoile qui brille sur la grotte de Bethléem, astre inaugural et permanent de l'ère chrétienne. A sa vue, tout cœur chrétien a puisé, puise et puisera la force: « *Si consistant adversus me castra..., in hoc ego sperabo*. Quand toutes les armées se dresseraient contre moi..., j'espérerai en lui ². » Là où respandit l'étoile, là est le Christ: « *Ipsa ducente, non errabimus; per ipsum ad ipsum eamus, ut cum nato hodie puero in perpetuum gaudeamus*. Sous sa conduite nous ne nous égarerons pas; par lui, allons à lui pour nous réjouir éternellement avec l'enfant né aujourd'hui ³. »

Nous comptons publier sous peu l'allocution de Pie XII en janvier 1943 aux membres de l'Apostolat de la Prière et son discours, le 13 juin dernier, aux ouvriers sur l'Église et le travail.

1. *Jean*, I, 16.

2. *Ps.* xxvi, 3.

3. S. Augustin, *Sermo* 189, c. 4. — Migne *PL*, t. 38, col. 1007.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hiver.* Albert Rioux
170. *Le Cinéma* Oscar Hamel
171. *La Crise protestante.* R. P. Adélar-d Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
175. *Chefs ouvriers catholiques* L.-G. Hogue
176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
178. *Rotary et Maçonnerie* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.* R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme source de richesse.* Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.* Dr J.-C. Bourgoïn
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.* Joseph Risi
- 183-184. *La Paroisse au Canada français.* R. P. Adélar-d Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.* Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.* Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.* Juge C.-E. Dorion
189. *Les Euvres dans la Cité.* R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.* Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale.* PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclopédie sur l'éducation de la jeunesse.* S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche* XXX
198. *Pour nos enfants* Sœur Marie Hadelin, etc.
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.* Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.* E. Mercier et G. Ladouceur
- 202-203. *L'Apostolat laïque.* R. P. Archambault, S. J.
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie société.* E. S. P.
- 207-208. *Manual antiocheïque.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.* Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclopédie « Quadragesimo anno ».* S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélar-d Dugré, S. J.
213. *L'Etat et la morale publique.* Léo Pelland
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.* R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticomuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation* E. S. P.
220. *Le Rêve communiste.* R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la paix.* E. S. P.
222. *La Famille.* R. P. C. Rutché, C. S. Sp.
- 223-224. *Le Plan quinquennal.* Entente Internationale
225. *La Profession agricole.* Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.* R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.* Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.* E. S. P.
230. *L'Action catholique et l'Épargne populaire.* E. Poirier et W. Guérin
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.* E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.* Abbé Edouard Beauvain
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclopédie « Quadragesimo anno ».* Abbé Philippe Perrier
242. *La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.* Mgr Georges Gauthier
- 243-244-245. *Le Mouillage du capital.* Adrien Gratton
- 251-252. *Journées anticomunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticomunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.* R. P. Archambault, S. J.
256. *L'Organisation corporative.* Eugène Duthoit
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.* Ligue de la Classocratie
260. *Le Scoutisme* R. P. Oscar Bélanger, S. J.
261. *L'Apôtre laïque.* R. P. Thomas Pinta, C. S. R.
262. *Le Komintern.* Entente Internationale
263. *L'Encyclopédie « Immortale Dei ».* S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.* R. P. Archambault, S. J.
268. *L'Ordre corporatif.* A. Muller S. J., et E. Duthoit
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.* En collaboration
271. *Catasses populaires et rédemption sociale.* Cardinal Villeneuve, C. Vaillancourt et E. Poirier

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.* Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle.* Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.* R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticomuniste.* P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.* Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.* R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Dilecti Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.* Secrétaire des C. M.
284. *La Coopération économique.* Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malnaissance du capitalisme actuel.* Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.* R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.* P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praeslantissimum ».* S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.* P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieux.* R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.* P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.* Olivar Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.* Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.* Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.* Mgr Wilfrid Lebon
- 301-302. *Le Comité paroissial.* R. P. Archambault, S. J.
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.* Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.* François-Xavier Boudreau
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maximilien Caron
307. *La Législation anticomuniste dans le monde.* E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».* S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F-A. Angers, L-M Gounin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent.* Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.* R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.* S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.* R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Education nationale.* Abbé Paul-Emile Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communauté des saints. (Allocutions et lettres, I)* S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.* Georges Perno
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste (Allocutions et lettres, II)* S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.* R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.* E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Rouz
335. *L'Ordre nouveau (Allocutions et lettres, III)* S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.* M. Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
340. *La Sainteté le Pape Pie XII (Lettre pastorale collective et mandement)* Nos Evêques
341. *Providence divine (Allocutions et lettres, IV)* S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant?* S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal (Allocutions et lettres, V)* S. S. Pie XII
345. *Le droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.* B. S.
347. *L'organisation corporative au service de la démocratie.* M. Maximilien Caron
348. *Les bienfaits du mariage (Allocutions et lettres, VI)* S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit guide moral du législateur.* P. Richard Arès, S. J.
351. *Le problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education.* R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël (Allocutions et Lettres, VII)* S. S. Pie XII

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.